

Études**Hadrien Mangeat,****Olivier Peter,****Katia Villard, Genève¹**

Droits de la première heure contre les mauvais traitements

Pour une réforme du CPP conforme aux standards européens

Table des matières

I. Introduction

II. Recommandations et exigences européennes

1. Mécanisme européen de prévention des mauvais traitements
2. Droit à la notification de la privation de liberté aux proches
3. Droit d'accès à un avocat
4. Droit à un examen médical
5. Droit d'être informé quant à ses droits

III. Droit fédéral et respect des recommandations européennes

1. Arrestation provisoire
 - a) En général
 - b) Droit à la notification de la privation de liberté aux proches
 - c) Droit d'accès à un avocat
 - d) Droit à un examen médical
 - e) Droit d'être informé quant à ses droits
2. Appréhension
 - a) En général
 - aa) Notion d'appréhension
 - bb) Durée de l'appréhension
 - cc) Nature de l'appréhension
 - b) Droit à la notification de la privation de liberté aux proches
 - c) Droit d'accès à un avocat

- d) Droit à un examen médical
- e) Droit d'être informé quant à ses droits

IV. Conclusion

I. Introduction

Lors de sa dernière visite en Suisse², le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains et dégradants (CPT) a formulé plusieurs critiques concernant la mise en œuvre des garanties contre les mauvais

ZStrR 1/2014 | p. 18–46 19 | ↑

traitements sur les personnes privées de liberté. L'objectif...

Ce document est disponible pour les abonnés ou les clients payants par document.

S'abonner ⇨

Acheter ⇨

🔑 Login